

RSPG

Réunion du Comité Directeur, Lundi 23 janvier 2023

Salle G. Giroud/ASCEE/ Patac 05000 Gap

Membres présents :

Mesdames : Florence Bompar (FB), Geneviève Guinépain (GG), Claude Cottereau (CC), Catherine Varin (CV) Simone Borel, (SB),

Messieurs : Henri Cirera (HC) Dominique Marais (DM) Jean François Monnet (JFM), Daniel Bérard (DB) Richard Mazzella (RM),

Excusé : Patrice Rabot (PR),

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du CR de la réunion du 14.11.2022
- 2 - Tour de table, activités RSPG Décembre / Janvier
 - 2.1 - Activités
 - 2.2 - Effectif à ce jour
 - 2.3 - Certif. Médical d'absence de contre-indication – Abandon
(Voir aussi § 10.3)
- 3 – Matinée « vin chaud » CODERS 05, du 5 Janvier, commentaires
- 4 - Journée Sécurité Montagne 6 Jan.2023, participation, commentaires, conclusions
- 5 - Situation financière RSPG à fin décembre 2022
 - 5.1 - Dossier de demande subvention - ville de Gap
 - 5.2 - Dossier de demande subvention - département
- 6 – Animateurs actuels et futurs
 - 6.1 - Démissions
 - 6.2 - Programme de formation en cours
 - 6.3 - Motivation animateurs, actions à prévoir
 - 6.4 - Procédure en cas d'accident / malaise. Info, déclaration etc.
- 7 - Participation aux frais de covoiturage ; nouvelle règle, décision
- 8 - Réapprovisionnement T-Shirts RSPG / Doudounes animateurs
- 9 - Etat des lieux FFRS, suite AG des 14 et 15 Déc. 2022.
- 10 - Questions diverses
 - 10.1 - Rencontre inter club, visite du CLOSA Marseille 9-11 Mai 2023
 - 10.2 - Don à l'AS Collège Centre (utilisation tables TT Gymnase Centre)
 - 10.3 - Mise à jour règlement intérieur
 - 10.3.1 - Adhésion et renouvellement sans certificat médical
 - 10.3.2 - Répondeur tél. sans programme hebdo
- 11 - Date prochaine réunion.

Début de la séance à 10 h 00

1 - Compte rendu de la réunion Codir du 14/11/22 approuvé à l'unanimité.

2 - Tour de table des activités en Décembre 2022 et Janvier 2023

2-1 Activités extérieures

SB souligne un manque d'animateurs présents lors des programmations trimestrielles de randonnées pédestres, notamment la randonnée Cool du mardi. Il semblerait que les animateurs préfèrent les sorties raquettes et boudent les randonnées pédestres des mardis et jeudi.

De même on constate que le dénivelé est parfois trop élevé le dimanche pour les sorties raquettes. On pourrait mettre une limite de 500 m maxi. Certaines personnes ne viennent plus le dimanche à ces sorties raquettes à cause d'un dénivelé trop élevé. - Le niveau B est précisé dans le règlement intérieur de notre association : « Un dénivelé maximum de 600m pour 4 à 5 h de marche et DVA recommandé ». Les animateurs doivent respecter cette consigne. Mais rien ne les empêche de proposer des randonnées avec un dénivelé inférieur. Ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, proposer des randonnées de niveau C le dimanche.

2-2 Activités intérieures

En salle, tout fonctionne normalement.

La GMF plait beaucoup. L'animatrice Christiane Blackwood souhaiterait un achat de bâtons pour faire une séance spéciale de gymnastique qu'elle pense intéressante.

Prix : environ 10 € / paire. Tabler sur 20 paires. Le comité d'animation ne souhaite pas acheter ce matériel car ce sont les adhérents qui doivent fournir leur matériel lors des activités. Claude Cottreau va voir avec Christiane pour savoir si les participants souhaitent acheter eux-mêmes ces bâtons lors des prochaines séances de GMF. Afin d'obtenir un prix plus intéressant nous pourrions organiser un achat groupé.

CC constate qu'il y a trop de participants à la séance de 9 à 10 h et pas assez à la séance de 8 à 9 h.

Au tennis de table, DM a compté 29 joueurs présents à une séance du lundi. Il envisage de répartir les joueurs en 3 séances au lieu de 2. Il ajoute que 50 personnes sont inscrites mais seules 35 personnes sont vraiment assidues. Il faudrait peut-être demander aux joueurs de venir jouer 2 fois et non plus 3 fois par semaine.

Nathalie, animatrice Hatha Yoga, propose d'assurer des séances durant les vacances d'Avril pour remplacer celles de Mai où elle sera absente. Bien sûr si la salle ASCEE / Patac est disponible. Elle pourra le faire car DM précise que la salle est disponible lors des vacances scolaires sauf la veille des jours fériés, et les jours fériés

2-3 Effectif

Effectif à ce jour : 314 adhérents et 2 cartes découvertes.

2-4 Certificat médical

A la suite de l'avis de la commission médicale, la FFRS propose aux clubs de ne plus exiger un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport lors des inscriptions. Nous décidons donc d'appliquer cette nouvelle disposition à compter du premier janvier 2023.

Les adhérents doivent eux-mêmes connaître leur possibilité physique et choisir de s'inscrire aux activités compatibles avec leur santé.

La santé de chacun reste dans le domaine médical privé et les clubs ne sont pas habilités à connaître les pathologies des adhérents. Un animateur peut refuser à un pratiquant de participer à une randonnée s'il lui paraît évident qu'il n'a pas le niveau ou l'équipement approprié.

Pratiquement :

Lors des inscriptions nous remplacerons le certificat médical par un auto-questionnaire Q AAP+ qui restera du domaine privé et que chacun pourra remplir en répondant en conscience aux questions posées. Le but est de susciter des interrogations sur une éventuelle pathologie. Il devra s'il répond positivement à l'un des items, consulter son médecin et demander son avis sur les activités sportives pour lesquelles il souhaite s'inscrire.

Le bulletin d'adhésion ainsi que le bulletin carte découverte devront comporter une nouvelle case (**J'ai pris connaissance des Recommandations santé aux licenciés des clubs FFRS ...**) que l'adhérent devra obligatoirement cocher avant de nous rendre son bulletin. DM se propose de modifier les 2 bulletins.

HC et DM devront modifier le règlement intérieur compte tenu de cette nouvelle directive.

3 – Matinée Vin Chaud CODERS du 5 janvier

Succès de cette matinée à la Bâtie Neuve. RM confirme qu'on a retrouvé une véritable unité des clubs du Coders 05. La salle des fêtes de la Bâtie Neuve s'est révélée un peu étroite devant le succès de cette journée. En effet, le nombre de participants ~~soit 130 personnes~~.

4 - Journée Sécurité Montagne 6 Jan.2023

FB nous fait un résumé de cette journée au centre d'oxygénation du col Bayard animée par Bruno MONNIER :

Faute de neige, Bruno M. a largement développé la partie théorique de la formation :

* Installation de l'Application "DATA AVALANCHES " sur nos téléphones.

Déroulé et explications détaillées des composantes de ce site :

Présentation des gestes et mesures de 1er secours applicables en cas d'avalanches ou en cas d'accident en randonnée pédestre ou tout autre situation...en incluant les récentes actualisations

Cette formation nous rappelle à l'ordre en matière de prudence face à la prévention de risques d'avalanche.

Elles peuvent se déclencher même en terrains sur lesquels on ne les attendrait pas.

HC apporte les précisions suivantes. Les animateurs lors de leur stage et surtout des recyclages annuels sont formés pour estimer et analyser les risques par la méthode des 3x3. Utiliser les informations du bulletin journalier des risques d'avalanche.

Actuellement à la RSPG, les kits DVA sont obligatoires lors de sorties du niveau A et pour tous les séjours raquettes, fortement conseillées lors des sorties du niveau B. Les pouvoirs publics nous incitent régulièrement à sortir systématiquement munis de DVA. Quelle responsabilité serait recherchée vis à vis des responsables de clubs et les animateurs au cas où des randonneurs seraient victimes d'une avalanche ? Tout ceci nous incite à généraliser l'utilisation des kits de DVA lors de chacune de nos sorties.

Reste le problème lié à la réticence de certains animateurs et des pratiquants pour les contraintes financières liées à l'achat et l'utilisation et d'acquisition des kits DVA. 10 kits sont disponibles en location à notre club, d'autres peuvent être loués dans les magasins de sport.

Cette obligation d'utilisation des détecteurs pour chaque sortie risque de réduire fortement la fréquentation de l'activité raquettes pour les raisons expliquées ci-dessus. Il sera possible dans un premier temps de mettre l'utilisation obligatoire des DVA pour les groupes A et B et de **responsabiliser des animateurs du groupe C** en leur permettant de décider en fonction de l'analyse de leur randonnée et des informations du Bulletin des Risques Avalanches s'ils peuvent se passer des DVA. Ces nouvelles directives feront l'objet d'une modification du règlement intérieur pour application à partir de l'année prochaine, après l'information de tous les adhérents et décision du comité directeur.

Aussi, cette année ou au début de l'année prochaine au plus tard nous devons demander à tous les inscrits pour les raquettes à neige de participer à une formation et une sensibilisation sur l'utilisation des DVA et sur la sécurité spécifique en montagne enneigée.

5 – Situation financière

5-1 Situation de notre compte

GG nous confirme que tout va bien. Un livret A a été ouvert à la Caisse d'Épargne avec 18 000 €. Le solde produits / charges est positif. Une modification du contrat avec la banque nous permet de plus de faire une économie sur les frais de tenue de compte.

5-2 Demandes de subventions

Un dossier de subvention auprès de la ville de Gap a déjà été envoyé. DM attend un retour qui devrait être positif.

Le portail du département est non disponible pour faire une demande. Toujours pas disponible le 22 Janvier.

6 – Les animateurs

6-1 Démissions

HC a reçu un courrier d'Aimé Rochas lui confirmant sa démission. DM fait un email à Gilberte Clausier, Daniel Moreau et Robert Raina pour connaître leur décision au sujet de la poursuite ou non de leurs animations.

6-2 Formations en cours

9 futurs animateurs sont en cours de formation. Leurs noms figurent sur le site RSPG dans Accueil, à la rubrique « Liste des animateurs ».

6-3 Motivations animateurs

En ce qui concerne le remboursement des frais de reconnaissance, SB suggère de créer une fiche type que les animateurs rempliraient après chaque reconnaissance de randonnées. Le club pourrait ainsi fournir un reçu fiscal annuel aux animateurs qu'ils pourront faire figurer dans leur déclaration d'impôts afin de permettre de défiscaliser les frais de transports, d'un montant de 66 % des frais engagés. Les animateurs qui ne sont pas imposables ne peuvent pas bénéficier de cette disposition mais le club pourrait leur apporter une aide en fonction de ses moyens.

Fournir aux animateurs un Tee-shirt avec dans le dos l'inscription ANIMATEUR.

Leur offrir un repas au restaurant lors d'une réunion d'information qui aurait lieu au printemps. La tâche de trouver un restaurant a été confiée à JFM qui réservera alors pour une quarantaine de personnes.

6-4 Procédure en cas d'accident

RM est toujours en attente de cette procédure réclamée à l'assurance Gras Savoye et à la FFRS. HC indique que les animateurs n'ont pas à leur disposition une procédure précise à appliquer lors d'un accident au cours des activités. Ces dispositions sont à minima de fournir à la personne accidentée le document pour la déclaration et les informations nécessaires. Cet imprimé de déclaration se trouve sur le site du club dans la rubrique " documents à télécharger". La décision de déclarer l'accident reste au titulaire de la licence. Il doit faire sa déclaration dans les 5 jours ouvrés à l'assureur GRAS SAVOYE.

7 – Participation aux frais de covoiturage

HC indique que l'animateur doit donner le coût du trajet par voiture sur la base de 0.35€ par Km parcouru aller et retour pour se rendre depuis le parking au lieu de départ de la randonnée.

Ce montant est partagé par le nombre d'occupants de la voiture. Si dans une voiture il y a moins de 4 occupants, pour ne pas pénaliser les passagers, on divise toujours par 4. Le propriétaire de la voiture n'entre pas dans ce cas dans ses frais. On doit donc, dans la mesure du possible, occuper toutes les places dans les véhicules.

8 – Réapprovisionnement Tee-shirts et doudounes pour les nouveaux animateurs.

Nous retenons la proposition d'Intersport au prix de 5,20 € pour un tee shirt en tissu synthétique polyester de couleur verte assortie au logo de la RSPG. Nous prévoyons de commander 100 T-shirts à vendre aux adhérents et 50 à distribuer aux animateurs avec mention ANIMATEUR dans le dos au prix de 5.80€. Soit un total de 810 €. Les 100 T-shirts seront à la vente à 8 €/pièce.

Quant aux doudounes pour les futurs animateurs, SB connaît le fournisseur qui nous a procuré ceux que nous avons déjà distribués elle ira le consulter pour l'achat d'une douzaine de doudounes avec les tailles en adéquation avec les nouveaux animateurs.

9 – Etat des lieux FFRS suite à l'AG des 14 et 15 déc. 2022

Voici le compte rendu de RM :

La FFRS a tenu son AG ordinaire les 14 et 15 décembre à Rennes, une petite rando de près de 2000 km de kilomètres en voiture....

Les débats ont été très chahutés, avec des débordements dus à des tentatives de passage en force du Bureau Fédéral sur un projet informatique de 2 Millions d'Euros très mal présenté, défini comme « incontournable » et jugé par la majorité des présents comme étant tout sauf indispensable.

Plusieurs résolutions ont été rejetées à une forte majorité :

- Le budget prévisionnel de l'exercice en cours
- Le passage de la part fédérale de la cotisation de 20 à 32 €, soit + 60%
- Pas d'autorisation concernant le recours à un Emprunt pour financer le projet Informatique
- Le budget prévisionnel d'investissement

Il convient donc de convoquer une AG Extraordinaire pour faire revoter un budget de fonctionnement, faute de quoi la FFRS serait mise sous tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette AGE est convoquée en Visio le 17 février prochain.

A cet instant, des points ont été soulevés par des Membres du CODIR, qui reprochent à la Présidente de ne pas avoir été consultés sur ce projet, au niveau du contenu et des coûts, qui a été décidé selon eux par le seul Bureau.

La proposition d'augmentation de la part Fédérale des cotisations était à Rennes de 12€, refusée massivement comme indiqué dans ce document. On annonce que la future AG devra voter sur une augmentation limitée à 6 € en septembre 2023, mais quand on demande si cette augmentation remplacera

la prévision de 12 €...on comprend que rien n'est arrêté. Avec 6 €, les prochains exercices seraient en fort déficit avec des conséquences plus que sérieuses, sans même envisager une baisse du nombre d'adhérents.

Et « cerise sur le gâteau », à valider dans les jours qui viennent, il semblerait que malgré les refus exprimés par les votants à Rennes, des commandes aient été passées très récemment pour plus de 600 000 € aux prestataires informatiques pour lancer le nouveau Système

10 – Questions diverses

10-1 Rencontre inter club pour le tennis de table

DM nous confirme que le nombre de visiteurs sera rapidement connu pour organiser une randonnée avec notre club. Pour cela, il faudra communiquer le niveau de rando réclamé ainsi que le nombre de personnes intéressées.

10-2 Don à l'AS Collège Centre

Notre club donnait habituellement 130 € en Décembre à titre de dédommagement en raison de l'utilisation de leurs tables Mais nous ne savions pas à quelle dépense ils attribuaient cette somme. Sur proposition de DM, nous décidons donc de matérialiser notre don en leur offrant des filets au nom de la RSPG en précisant que ces filets sont également à la disposition des pratiquants de L'AS collège Centre.

10.3 Mise à jour du règlement intérieur

10.3.1 - Adhésion et renouvellement sans certificat médical

10.3.2 - Répondeur tél. sans programme hebdo

Comme déjà évoqué au point 2-4, DM et HC vont modifier le règlement intérieur et les formulaires d'adhésion et carte découverte compte tenu de la directive FFRS concernant les **Recommandations santé aux licenciés des clubs FFRS**

L'annonce d'accueil permanente du répondeur téléphonique sans le programme hebdomadaire ne pose apparemment pas de problème. Il n'y a pas eu de réclamation ou très peu.

11- La prochaine réunion aura lieu **le lundi 17 Avril** à 10 h à la salle Giroud / Ascee / Patac

La séance se termine à 12 h 46.

Le Président
Henri CIRERA

Le Secrétariat
Catherine VARIN / Florence BOMPAR